

M. BOWELL dit qu'il ne serait possible de produire l'état demandé qu'à une époque avancée de la session. Il suggère qu'au lieu du 1er décembre, la date finale soit le 31 décembre.

SIR RICHARD CARTWRIGHT, accepte la recommandation et la motion, telle qu'amendée, est adoptée.

COMMERCE D'EXPORTATION DE BESTIAUX ET DE MOUTONS.

M. DOMVILLE, demande la nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir du commerce d'exportation des bestiaux, et des moutons du Canada en Europe et comment ce commerce peut être augmenté et rendu plus prospère.

Depuis que j'ai remis cette motion au greffier, dit-il, j'ai appris qu'il eût été plus à propos de laisser la chose au comité d'immigration et de colonisation. Je n'y ai pas pensé en déposant la motion, parce que je croyais que c'était un sujet tout-à-fait indépendant des autres questions; je voulais que les informations fussent d'une nature aussi pratique que possible pour l'avantage des commerçants de bestiaux et de moutons de toute la Puissance, spécialement dans les provinces maritimes, où l'on pense que si la question était tant soit peu étudiée, nous qui sommes plus près de la mer que les autres parties de la Puissance et avons moins loin pour conduire nos bestiaux et moutons pour atteindre le bord de la mer que n'ont les éleveurs du Grand-Ouest, nous serions dans une meilleure position pour faire ce commerce. Nous avons seulement besoin de quelques renseignements et d'un peu d'encouragement pour faire un meilleur emploi de nos moyens. Nous avons besoin pour ce commerce d'une ligne de vapeurs et je pensais qu'en mettant le sujet devant la Chambre, le gouvernement, après avoir recueilli les renseignements nécessaires nous aiderait un peu à développer ce commerce. Mais comme l'on me dit qu'il est de beaucoup préférable que le sujet aille devant le comité d'Immigration et de Colonisation, j'ai l'honneur de retirer la motion.

M. ANGLIN. Avant que l'honorable monsieur n'obtienne la permission de retirer sa motion, je lui suggérerais de considérer s'il ne serait pas mieux de mettre le sujet devant la Chambre sous quelque autre forme. Si la chose est déferée à l'un des grands comités, il y a toute probabilité que nous n'aurons pas un rapport avant la fin de la session; il sera alors trop tard pour que la Chambre s'en occupe. L'honorable monsieur, peut dire combien de personnes faisant ce commerce dans les provinces maritimes ont souffert durant la dernière saison, par le fait d'être obligées de transporter leurs bestiaux à Québec, où ils sont regus à bord des steamers. J'espère que l'honorable monsieur donnera à l'affaire une considération telle qu'elle lui permettra de mettre le sujet devant la Chambre sous une autre forme. Une résolution, demandant de déclarer qu'il n'était que juste et raisonnable que le gouvernement procurât telle aide aux ports maritimes en cette affaire et les mit à même d'établir des lignes de steamers dans le but de faire ce commerce de bétail et les autres commerces qui ne demandent actuellement qu'à prendre de l'extension, serait peut-être le moyen le plus pratique d'arriver à un résultat satisfaisant. Je ne fais qu'émettre cette idée; je ne veux pas intervenir dans l'affaire.

SIR JOHN A. MACDONALD. Il me semble que l'honorable député de Kings (M. Domville) a frappé juste. Il serait mieux d'avoir la preuve d'abord, et ensuite, d'introduire des résolutions basées sur la preuve. Il est tout-à-fait vrai que les derniers rapports des comités permanents sont produits vers la fin de la session, mais les comités ont le pouvoir, durant ce temps, de rapporter de temps à autre, et j'ai nul doute que c'est une question qui obligera le comité de nommer un sous-comité, pour se saisir de ces rapports et en faire rapport lui-même de bonne heure durant la

session. Mes honorables amis, les membres pour Kings et Gloucester, pourraient être nommés du comité permanent de manière à former partie du sous-comité formé pour s'enquérir de cette question.

Motion retirée.

NAUFRAGES DANS LES EAUX CANADIENNES.

M. ROSS (Middlesex) demande toute la preuve recueillie relativement aux naufrages dans les eaux canadiennes, particulièrement sur les bords des lacs Érié, Ontario et Huron, et les rivières Saint-Clair et du Détroit; aussi un état de l'argent déboursé indiquant le nom des personnes payées pour recueillir les renseignements.

M. BOWELL. Si l'honorable membre eût dit ce qu'il prétendait obtenir par cette motion, j'eusse été plus en état de l'informer si le département peut fournir quelques renseignements. Je ne connais aucune information ni état des dépenses encourues, se rapportant aux naufrages, autre que ce qui a été mis devant la Chambre pendant la dernière session.

M. ROSS (Middlesex). J'ai été informé qu'un monsieur a été nommé dans le but de voyager le long de la frontière, sur le côté canadien, et de prendre note du nombre des naufrages qui ont eu lieu pendant les huit ou neuf dernières années. Il est de grande importance que la navigation intérieure du pays, laquelle forme une grande partie de notre commerce, soit convenablement protégée, et c'est dans le but de connaître quels renseignements ont été recueillis, se rapportant aux naufrages, que j'ai fait cette motion.

M. BOWELL. Il est vrai qu'un monsieur a été nommé pour s'enquérir du nombre de naufrages, le long des bords des lacs Érié et à la tête du lac Ontario; son rapport, je pense, a été présenté à la Chambre pendant la dernière session. La seule information demandée dans cette motion qui n'a pas été mise devant la Chambre, était un état des dépenses, que je soumettrai.

M. PATTERSON, (Essex), dit que le rapport pourrait comprendre toute correspondance qui avait été échangée entre les autorités de Washington et le gouvernement canadien au sujet des naufrages.

SIR JOHN A. MACDONALD, suggère que cette correspondance fasse le sujet d'une motion distincte.

Motion adoptée.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

M. ROSS (Middlesex) demande copie de tous les contrats, ou arrangements faits pour les impressions du parlement pendant les vacances, ainsi que de toute la correspondance et des documents qui s'y rattachent.

Motion adoptée.

ACCIDENT SUR LE CANAL LACHINE.

Motion :

"Copies de correspondance, procès ou rapports d'ingénieurs en rapport avec le récent accident survenu dans la Section No. 11 du canal Lachine actuellement sous contrat."

M. DESJARDINS. L'attention du public a été attirée plusieurs fois sur les accidents survenus pendant la construction du canal Lachine. L'an dernier j'ai accompagné l'honorable ministre des chemins de fer et canaux lorsqu'il a visité la section 11 afin de s'assurer par lui-même des causes qui ont amené la suspension des travaux dans cette section et le renvoi de deux ou trois cents ouvriers qui se sont trouvés sans travail au milieu d'un hiver rigoureux. Tout récemment encore il est survenu un autre accident dans cette section, qui a eu de nouveau pour effet d'arrêter